USBTP2 - Techniques de réhabilitation de bâtiments

Mis à jour le 07-04-2023

Code : USBTP2

Unité spécifique de type cours

3 crédits

Responsabilité nationale :
EPN01 - Bâtiment et énergie / Jean-Sébastien VILLEFORT

Contact national :
Chaire de construction durable
2 rue Conté
37.3.70
75003 Paris
01 40 27 21 10
Said Masaoudi
par_btp@lecnam.net

Présentation

Prérequis

Public concerné : Professionnels du BTP et de l'architecture

Niveau : L3

Diplôme prérequis : Bac+2 Génie civil

Objectifs pédagogiques

Renforcer la culture technique des techniciens supérieurs du bâtiment dans le domaine des techniques de réhabilitation de bâtiments

Cet enseignement est dispensé dans un contexte où l'aspect **impact environnemental** d'un projet doit être pris en compte :

- Diagnostique de la performance énergétique et environnemental du bâti
- Optimisation des matériaux et des méthodes de réhabilitation
- Coûts de mise en œuvre
- Coûts d'exploitation
- Cycle de vie
- Recyclage

Compétences

- Appliquer les techniques de réhabilitation du bâti ancien
- Réaliser un diagnostic de l'état d'une construction ancienne
- Réaliser un diagnostic de la performance énergétique du bâti ancien

Programme

Contenu

- Bâti ancien et bâti nouveau → Quelles différences ?

- Bâti ancien et exigences contemporaines → Incompatibilité ?

- Rénover, réhabiliter, ou simplement préserver ?

- Assurance et contentieux des travaux sur bâti ancien

- Savoir ausculter une construction → "Est-ce grave, Docteur ?"

- Les diagnostics réglementaires

- Particularités des chantiers de réhabilitation

- Les fondations

- Les planchers

- Les maçonneries

- Les charpentes

- Les couvertures

- La réparation et le nettoyage des façades

- Les fissures → Un mal nécessaire ?

- La performance thermique du bâti ancien

- L'électricité et l'eau dans le bâti ancien → Une grande vigilance

Modalités de validation

- Contrôle continu
- Projet(s)
- Mémoire
- Examen final

Description des modalités de validation

Première session : Contrôle continu, rendu de projet, soutenance orale, examen selon le choix de l’équipe pédagogique après validation par le responsable national de l’US

Seconde session : Selon le règlement spécifique de la formation en alternance